

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020 COMPTE-RENDU

Présents : Sébastien ARNOULD, Nicole BOUILLET, Nicole BUGUET, Nicolas CALLAND, Jérémie CATTEAU, Yoann COUSTOULIN, Marie-Claude DURAFOUR, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Bertrand MOUGIN, Gérard MOUILLARD, Anne-Marie PELLERIN, Sylvain POLTURAT, Denis RIDEZ, Christine ROME

1 – Délégations consenties au Maire

Comme à chaque début de mandature, il revient au Conseil Municipal de définir les délégations consenties au Maire pour la durée du mandat. Sur proposition du Maire, le Conseil municipal approuve différentes délégations nécessaires au bon fonctionnement de la commune.

2 – Délégations consenties aux adjoints

Monsieur Gérard MOUILLARD, 1^{er} adjoint, s'est vu confier les commissions réseaux, bâtiments, travaux, salle des fêtes, forêts, matériel et personnel communal.

Monsieur Denis RIDEZ, 2^{ème} adjoint, est chargé des commissions urbanisme, voirie et cimetière.

Madame Christine ROME, 3^{ème} adjoint, est responsable de la commission périscolaire et écoles.

Madame Maria MOSSU, 4^{ème} adjoint, a en charge les commissions environnement, communication, fêtes et cérémonies, jumelage.

Les conseillers municipaux se répartissent ensuite dans les différentes commissions.

3 – Indemnités de fonction du Maire et des adjoints

Le Conseil municipal détermine les taux applicables aux indemnités des élus, à savoir 40,3 % en pourcentage de l'indice 1027 du barème pour le Maire et 10,7 % pour les adjoints. A cela s'ajoute une majoration de 15 % au titre de commune ancien chef-lieu de canton.

4 - Désignation des élus dans les différentes instances de la Commune ou des Syndicats auxquels elle adhère

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Domblans :

Gérard MOUILLARD titulaire, Sylvain POLTURAT suppléant

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Seille :

Gérard MOUILLARD, Sylvain POLTURAT

Commission d'appels d'offres :

*Titulaires : Gérard MOUILLARD
Anne-Marie PELLERIN
Christine ROME*

*Suppléants : Nicole BOUILLET
Nicolas CALLAND
Bertrand MOUGIN
Sylvain POLTURAT*

SICOPAL :

Nicole BOUILLET titulaire, Corinne LINDA suppléante

Les déléguées ainsi désignées prendront leur fonction au sein du conseil du Sicopal. Une fois la dissolution du Sicopal actée par arrêté préfectoral, elles représenteront la Commune au Syndicat Mixte Ouvert pour la Gestion de Cuisine Centrale.

SIDEC :

Gérard MOUILLARD

Comité National d'Action Sociale :

Corinne LINDA

SICTOM : Sont proposés à la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille qui détient la compétence « ordures ménagères » :

Jérémie CATTEAU titulaire, Bertrand MOUGIN suppléant

Correspondant Défense :

Denis RIDEZ

5 – Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil municipal fixe à cinq le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS issus du Conseil municipal. Sont ainsi élus pour la durée du mandat municipal :

- *Sébastien ARNOULD*
- *Nicole BUGUET*
- *Maria MOSSU*
- *Anne-Marie PELLERIN*
- *Christine ROME*

Cinq membres extérieurs au Conseil municipal sont nommés par arrêté du Maire, à savoir :

- *Véronique GOYPIERON*
- *Annie LORANG*
- *Romain PASSERAT*
- *Alain QUICLET*
- *Michel VALLET*

6 – Affectation des résultats

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2019 pour les comptes 2019, du budget général et du budget annexe assainissement, les budgets annexes « bois », « maison de santé », « local commercial », « logements sociaux » étant intégrés au budget principal à compter du 01/01/2020.

7 – Budgets Primitifs 2020

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de budgets primitifs pour l'année 2020 qui s'équilibrent de la manière suivante :

- budget général } 1 327 962 € en fonctionnement
 } 2 232 574 € en investissement
- budget eau-assainissement } 564 922 € en fonctionnement
 } 780 754 € en investissement

8 – Fiscalité

Le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des taxes communales, qui restent identiques à ceux votés en 2019 et les années précédentes.

Les taux votés sont les suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 19,70 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 30,16 %

9 – Bail de la chasse

Le Conseil municipal propose la signature d'un nouveau bail à l'ACCA de Voiteur intégrant le bois de Maizières dans le territoire de chasse.

10 – Attribution d'un logement

Suite au préavis déposé par les locataires du 2^{ème} étage de l'immeuble 7 rue de Nevy au 30 juin, le Conseil municipal décide d'attribuer ce logement T3 à Madame Alice FROSSARD, à compter du 1^{er} juillet, pour un loyer de 368,55 €, auquel s'ajoutent 5 € de provisions de charges mensuelles pour l'électricité des communs.

11 – Attribution du marché de viabilisation d'une parcelle Bief de Mougi

Suite à la vente d'un terrain sur la zone artisanale, le Conseil municipal décide d'attribuer le marché des travaux de terrassement – VRD dans le cadre de la viabilisation de la parcelle à l'entreprise PETITJEAN pour un coût HT de 50 552,50 € TTC.

12 - Travaux office de tourisme dans le bâtiment de l'ancienne poste – attribution des lots

Dans le cadre du marché de réaménagement de l'office de tourisme, le Conseil Municipal décide de retenir les entreprises suivantes pour réaliser les travaux :

| | |
|--|----------------|
| Lot démolitions – maçonnerie : entreprise GCBAT : | 5 850,00 € HT |
| Lot menuiseries extérieures alu et PVC serrurerie : DUCROT EURL : | 7 085,00 € HT |
| Lot doublages – peintures – plafonds – menuiseries intérieures – sols souples : MERCIER SN : | 13 120,90 € HT |
| Lot carrelages : PRIMATESTA : | 1 290,21 € HT |
| Lot électricité : VALLET Mickaël SARL : | 4 890,00 € HT |
| Lot chauffage : | non attribué |

13 – Régime indemnitaire

Le Conseil municipal décide de soumettre au Comité Technique du Centre de Gestion un projet de délibération pour intégrer les cadres d'emploi qui ne figuraient pas dans la délibération initiale portant attribution du régime indemnitaire des agents communaux.

14 – Admissions en non valeur

Suite à des poursuites restées infructueuses, le Conseil municipal est contraint d'admettre en non valeur la somme de 9,80 € correspondant à une facture périscolaire datant de 2013 et six factures d'eau et assainissement, datant de 2016 à 2018, pour un montant total de 802,81 € TTC.

15 – Equipement numérique de la classe de maternelle

Afin de compléter l'équipement numérique de l'école, le Conseil municipal décide d'équiper la classe maternelle d'un écran interactif pour un coût HT de 4 439,85 € et sollicite une aide de l'Etat à hauteur de 50 % de la dépense.

16 – Effacement Basse Tension Grande rue

En prévision de la réfection de la Grande rue, il convient préalablement de réaliser des travaux d'électrification, d'éclairage public et d'infrastructures de communications électroniques avec enfouissement des réseaux. Le Conseil municipal a décidé de conclure une convention désignant le SIDEC comme maître d'ouvrage. Le coût total de l'opération se monte à 135 420 € TTC dont 71 788,97 € de participation communale.

17 – Eclairage public cour de la mairie

La cour de la mairie étant dans l'obscurité dès la nuit tombée, le Conseil municipal décide de confier au SIDEC l'installation d'un éclairage public pour un coût estimé de 2 375,30 € TTC dont 1 781,47 € restant à la charge de la Commune.

